

Séance du Conseil Municipal 20 juin 2023

D2023-06-20-02

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

OBJET

Le nombre de
conseillers municipaux
en service est de : 15

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Eric FABRE, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS,

Empêchés : Jean-Luc RAMONE,

Procurations :

Secrétaire : Christian BENSEN

CONVOCAION EN DATE DU :
14 juin 2023

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

AFFICHAGE EN DATE DU :
14 juin 2023

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI la présentation de ce rapport et après en avoir délibéré

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Publication du
22 juin 2023

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
Christian BENSEN

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles 2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20230620-D2023_06_20_02-DE


Le Maire,
Xavier de VOLONTAT
Aude